

I. L'organisateur – Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

1. Statut et Vocation de l'Organisateur

L'organisateur de l'Accueil de Loisirs est une Collectivité Territoriale. La Communauté de Communes Bresse Revermont 71 (CCBR71) implanté à St Germain du Bois – 8 Rue Pontpierre.

Cette Communauté de Communes regroupe 17 Communes.

Les statuts de cette dernière précisent ses compétences :

- ✓ Aménagement de l'Espace
- ✓ Actions de développement économique
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie
- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements scolaires
- ✓ Préfiguration et fonctionnement des pays.
- ✓ Actions sociales

C'est dans cette dernière compétence que la Communauté de Communes à la gestion de l'Accueil de Loisirs sur le territoire communautaire.

2. Objectifs de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a la volonté de répondre aux besoins des parents dans l'occupation du temps libre de leurs enfants durant les congés d'été, les petites vacances et également tous les mercredis.

L'inscription des enfants dans l'environnement social et leur apprentissage de la citoyenneté sont des enjeux fondamentaux dans notre société dont nous devons tenir compte. Le développement de l'autonomie est également un point que souhaite développer la Communauté de Communes tout en leur garantissant une sécurité affective, morale et physique.

Les valeurs de notre Accueil de Loisirs sont de permettre à chacun le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ainsi les enfants choisiront eux-mêmes leurs activités, et pour les plus grands, prendront part à l'organisation de certains temps fort.

Enfin, la collectivité souhaite, par différents moyens mis en œuvre, soutenir la parentalité et accompagner les familles dans l'épanouissement de leurs enfants.

3. La Commission Enfance Jeunesse

Une Commission Enfance et Jeunesse regroupe des élus de différentes communes du territoire ainsi que le Président de la Communauté de Communes et les personnes responsables des services Enfance et Jeunesse dont la Directrice de l'Accueil de Loisirs.

Les membres de cette Commission se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les besoins des familles et les services mis en place.

Elle a pour mission principale de prendre en compte l'étendue du territoire afin de répondre aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'organisation de l'Accueil de Loisirs est approuvée par les différents membres de cette commission avant chaque période d'ouverture.

II. Les Objectifs Pédagogiques.

1- Créer un cadre favorisant des activités riches et variées

- Aménager la salle de manière réfléchie afin que les enfants aient envie d'agir : organisation d'espaces d'activités différenciés (coin information, coin dessin, coin lecture, coin jeux de société, coin matériel à disposition des enfants, coin musique...)
- Valoriser le travail des enfants
- Donner aux enfants des objectifs réalisables
- Avoir un discours accessible pour les enfants : utiliser un vocabulaire et un ton sécurisant

2- Permettre à l'enfant d'acquérir une plus grande autonomie

- Autonomiser les enfants : il faut entrer en relation d'aide : ne pas faire à leur place mais leur montrer comment faire.
- Il faut laisser les enfants réfléchir : favoriser les temps de recherche personnelle, de réflexion
- Permettre aux enfants d'acquérir des compétences nouvelles par des activités nouvelles en lien avec leurs capacités
- Organiser des activités en se servant de notre environnement proche afin d'apprendre à l'utiliser
- Permettre aux enfants de gérer un temps seul : ce temps sera préparé par les enfants aidés des animateurs
- Permettre à l'enfant d'expérimenter : permettre à l'enfant de trouver la solution avant que l'animateur n'apporte la réponse par de nouvelles connaissances ou techniques
- Permettre à l'enfant d'avoir des repères stables : par l'élaboration du règlement intérieur, par un aménagement de salle adapté à l'âge des enfants, par des repères temporels
- Organiser en début de séjour un jeu permettant de découvrir les locaux et d'apprendre à connaître ses camarades et l'équipe d'animation

3- Renforcer les liens avec les familles dans un souci de complémentarité vis-à-vis de chaque enfant

- Pendant les temps d'accueil et lors du passage du bus dans les communes : l'animateur devra répondre aux questions des parents, être à leur écoute, expliquer le déroulement de la journée en appuyant sur les intérêts éducatifs et pédagogiques
- Organiser un espace (temps et /ou lieu) d'information au centre de loisirs pour les parents où ils pourront trouver les projets d'activités, l'exposition du travail des enfants
- Permettre, sur certaines activités, la présence des parents pour jouer ensemble
- Permettre à des parents d'animer des activités en fonction de leurs compétences
- Permettre aux parents, par la parole ou par la création d'outils adaptés, d'évaluer le projet centre de loisirs
- Distribuer une fiche de liaison donnant les informations concernant le centre de loisirs
- Organiser des temps conviviaux avec les familles
- Rédaction d'articles sur la page Facebook du centre relatant la journée avec quelques photos, texte explicatif

4- Mettre en place des temps d'activités correspondant au rythme individuel de chaque enfant, par un fonctionnement adapté

- Pour les plus jeunes : organiser des temps d'activités courts dans une activité construite : faire en sorte que chaque étape technique à passer soit un jeu en soi. Faire qu'entre chaque étape il y ait un moment de détente par des jeux ou des discussions n'ayant aucun rapport avec l'activité principale

- Lors d'activités physiques, prévoir des temps de pause, de récupération (les enfants n'ont pas toujours conscience de leurs limites)
- Permettre à chaque enfant de demander une pause quand il en ressent le besoin
- Permettre à chaque enfant d'aller aux toilettes seul (il devra simplement le signaler à un animateur)
- L'animateur devra se rendre disponible aux différentes sollicitations des enfants pour les aider, répondre à leurs questions, jouer avec eux
- Répondre au besoin des enfants de se dépenser
- Permettre à chaque enfant d'avoir un moment privilégié avec un animateur dans la journée

5- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs

- Organiser en début de séjour des discussions permettant de recueillir les attentes des enfants
- Associer les enfants à l'établissement du règlement intérieur
- Associer les enfants à l'établissement du barème des sanctions en cas de bêtises
- Profiter des temps de goûter pour évaluer l'après-midi avec les enfants
- Permettre aux enfants d'avoir le choix entre plusieurs activités proposées au même moment
- Permettre aux enfants d'agir seuls (autonomie dans certaines activités, réflexion, expérimentation...)
- Permettre à l'enfant d'être à l'initiative de projets d'activités et dans leurs mises en œuvre
- Les enfants devront participer au rangement des tables et des ateliers
- Ne pas hésiter à recourir au vote lors de décisions collectives

6- Permettre aux enfants de découvrir leur environnement proche

- Utiliser les richesses du territoire dans nos projets d'activités (aire de loisirs, bois communaux, salle de sports, terrains de sports, personnes ressources...)
- Organiser des jeux permettant la découverte du territoire bressan
- Permettre la découverte de structures de loisirs afin que les enfants et leur famille puissent les réinvestir
- Aller à la rencontre des habitants, des commerçants

7- Assurer la sécurité physique, morale, et affective des enfants

Assurer la sécurité physique

- Respecter les normes d'encadrement en fonction des activités (diplôme, ratio enfants/animateurs)
- Respecter les règlements intérieurs des lieux d'activités
- Visiter les lieux d'activités avant l'animation pour prévenir des risques potentiels
- Elaborer un document montrant la démarche à suivre en cas d'accident
- Organiser des exercices d'évacuation
- Organiser pour les enfants des activités autour des « gestes qui sauvent »
- Compter régulièrement le nombre d'enfants
- Utiliser du matériel adapté à l'âge des enfants
- Placer des grilles devant le chemin d'accès à la salle polyvalente pour limiter l'accès aux voitures
- Dans le bus, les animateurs se placent devant chaque sortie et vérifient que les ceintures sont mises
- Remplir la fiche de soins à chaque intervention

Assurer la sécurité morale et affective

- L'animateur est une personne référence aux yeux des enfants. Il se doit de montrer l'exemple, il doit adapter son langage et son vocabulaire
- Respecter chacun sans distinction de religion, de couleur ou de handicap
- Etre à l'écoute des enfants
- Ne pas prendre partie politiquement : l'animateur doit donner une vision globale de la société en s'appuyant sur les lois de la république

III. L'Organisation Générale de l'Accueil de Loisirs.

1. Vue d'ensemble.

| | Accueil Extrascolaire | Accueil Périscolaire |
|--------------------|---|---|
| Jours d'ouverture | Du Lundi au Vendredi pendant les Vacances de Février, Avril, Juillet-Août (5 semaines) et Octobre. | Tous les Mercredis hors périodes de vacances scolaires et jours fériés. |
| Lieux | Savigny en Revermont Saint Germain du Bois Mervans Frangy en Bresse | Salle d'Evolution de l'Ecole Primaire de St Germain du Bois |
| Horaires | 9h00-17h00 | |
| Garderie | 7h30-9h00 17h00-18h30 | |
| Capacité d'Accueil | 50 Enfants Petites Vacances 80 Enfants Grandes Vacances | 38 Enfants |
| Encadrement | 4 Animateurs + Directrice pour les petites vacances 11 Animateurs + Directrice pour les grandes vacances | 2 Animatrice + Directrice |

L'Accueil de Loisirs s'organise dans des locaux adaptés à l'accueil de mineurs et mis à disposition par les Communes de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71.

- Une journée type

| Horaires | Fonctionnement de la journée « type » | Attitude de l'animateur | Constats |
|-----------------|---|--|---|
| de 7h30 à 9h | <p style="text-align: center;"><u>Garderie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'animateur est à son poste à 7h30 et accueille les familles. Il organise des activités dans l'attente du bus <p style="text-align: center;"><u>Accueil</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Répartition des tâches <ul style="list-style-type: none"> -L'animateur pointe, accueille et répond aux questions des parents, et prend en compte les remarques des parents -L'animateur pour proposer des activités aux enfants. Passage du Bus <ul style="list-style-type: none"> -Installation des enfants dans le bus au fur et à mesure du trajet du ramassage -Le trajet en bus fait partie intégrante de l'accueil. Arrivée du bus au centre de loisirs <ul style="list-style-type: none"> -Chaque enfant descend du bus et dépose ses affaires à l'endroit prévu à cet effet accompagné par 1 animateur. - Puis les enfants rejoignent avec les animateurs l'ensemble du groupe pour la « petite discussion » du matin. | <ul style="list-style-type: none"> -Ponctuel -Souriant et reposé -A l'écoute des enfants et des parents -Propose des activités en fonction du désir de chaque enfant, en fonction de leur attitude (endormie, dynamique...) -Contrôle et pointe attentivement les enfants présents et les informations données par les enfants et les parents -Dans le bus l'animateur devra discuter avec les enfants, proposer quizz, chansons . <p style="text-align: center;">Rappel législatif</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aucun enfant assis sur les sièges avant et sur les sièges devant les portes. Ces places sont occupées par les animateurs -Aucun déplacement dans le bus -Si un enfant est malade dans le bus, il devra être assis devant | <p>L'accueil : un moment essentiel</p> <p>Le temps d'accueil du matin est un moment charnière entre la famille et le centre de loisirs, c'est un temps de liaison important entre le milieu familial que l'enfant vient de quitter et le centre.</p> <p>La manière dont est vécue cette séparation conditionne la journée de l'enfant au centre, voir le reste de son séjour. Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective de l'enfant. L'enfant va découvrir un environnement inconnu pour lui (le 1^{er} jour), de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie (qu'il nous aidera à mettre en place). Il est important qu'il puisse se créer des repères dans le temps, l'espace, dans les relations interpersonnelles (coin de jeux permanents, coin calme...).</p> <p>Ce temps doit permettre à chaque enfant d'arriver et de s'inscrire dans le groupe à son rythme. Certains enfants sont prêts à se lancer dans les jeux ou des activités collectives, d'autres ont besoin de se retrouver au calme, de</p> |

| | | | |
|------------|--|--|--|
| | | | <p>s'isoler, de finir de se réveiller.</p> <p>Accueillir les enfants, c'est aussi accueillir les parents. Il est important qu'ils aient leur place dans le centre de loisirs.</p> |
| 9h30-11h45 | <p><u>Activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants sont réunis et les animateurs proposent les activités pour la matinée : activités proposés par les enfants eux-mêmes (prise en compte antérieure de leurs attentes) ou proposés par l'équipe (ateliers découvertes) • Répartition des enfants selon l'activité choisie • L'activité peut être interrompue pour permettre des jeux libres, ou de jouer dehors avant de la continuer • Rangement de l'activité, avec les enfants | <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à une activité en fonction du projet des enfants ou en fonction du projet de l'équipe • Définir les objectifs, le contenu, le matériel, les locaux nécessaires... • Evaluer son action | <p>Les temps d'activités</p> <p>Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant qu'il découvre son environnement et les possibilités d'agir sur lui. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent bien le faire seuls), mais de favoriser des temps d'activités riches et variés permettant la construction de repères et la maîtrise de leur environnement. Les temps d'activités répondent à des besoins de natures différentes selon les moments de la journée : l'organisation et les contenus des activités seront différents entre les activités d'accueil et les activités du matin et de l'après midi.</p> |
| 11h45-12h | <p><u>Petit temps calme-discussion</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour faire retomber la « pression » avant le repas : discussion sur les activités du matin (bilan) • Passage aux toilettes • Installation aux tables | <ul style="list-style-type: none"> • « entamer » la discussion • être à l'écoute des enfants | <p>Ces discussions sont un moment privilégié d'expression des enfants, et d'évaluation de l'équipe d'animation.</p> |

| | | | |
|---------|--|--|---|
| 12h-13h | <p style="text-align: center;"><u>Repas</u></p> <p>Les enfants s'organisent comme ils le souhaitent.</p> <p>Un animateur est responsable pour une ou deux tables.</p> <p>Un « grand » se porte volontaire pour être responsable de table s'il y a plus de tables que d'animateurs. Les animateurs lui expliqueront son rôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plats chauds sont amenés et débarrassés sur les tables, par le personnel de service et les animateurs • En fin de repas, les animateurs et les enfants débarrassent les tables et mettent tout sur le chariot roulant. • La sortie de la salle de restaurant s'effectuera calmement et de façon organisée pour éviter les bousculades aux lavabos et aux toilettes. | <ul style="list-style-type: none"> • Aide auprès des enfants, disponibilité • Engage les discussions avec les enfants • Importance de l'éducation nutritionnelle : il faut encourager l'enfant à se tenir correctement à table, à utiliser sa serviette, son couteau et sa fourchette, à goûter de tout mais sans trop « forcer » • Permettre une certaine autonomie : donner la possibilité aux enfants d'aller remplir leur corbeille de pain, remplir leur pot à eau et permettre aux enfants de se servir seul et/ou leurs copains | <p>Les temps de repas</p> <p>Ils marquent la fin d'une période d'activité.</p> <p>Ces temps doivent être des moments de récupération physique, ils répondent à des besoins physiologiques et ils doivent être des moments de partage et de convivialité.</p> |
| 13h-14h | <p><u>Temps calmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles du temps calme sont expliquées à chaque repas ainsi que les activités possibles • Les enfants se répartissent eux-mêmes dans les différents | <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités de temps calmes variées, intérieures et extérieures • Être actif pendant ces temps qui ne sont pas des temps | <p>Le temps calme</p> <p>Chaque enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques.</p> <p>Les situations dépendent des déficits cumulés de sommeil, des réveils matinaux liés à des</p> |

| | | | |
|---------|---|--|---|
| | <p>espaces en fonction de leur désir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs se relayeront sur ces temps (30 minutes de présence, 30 minutes de pause). Le rôle de l'animateur est alors : <ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer d'un lieu de temps calme à l'autre et voir si tout se passe bien - Jouer avec les enfants - Discuter avec les enfants - Avant la pause, passer dans la salle sieste, pour ramener quelques enfants de la sieste (repos terminé, enfant non enclin au sommeil...) • L'animateur en pause relaie son collègue en poste • La sieste : pour les enfants de 4 ans qui le désirent ainsi que pour les enfants dont les parents le demandent. Elle se déroulera dans l'espace prévu à cet effet. | <p>calmes et reposants pour les animateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'animateur doit être disponible auprès de tous. Son rôle est d'écouter, d'orienter les enfants sur les différents lieux d'activités, de ramener le calme si nécessaire | <p>contraintes familiales, des petits déjeuners négligés.</p> <p>Les besoins de repos et de sommeil sont essentiels pour le bon développement physiologique de l'enfant (influence sur le système nerveux, récupération physique). Le jeune enfant ne sait pas obligatoirement évaluer sa fatigue.</p> <p>Il est donc important pour l'animateur, d'être vigilant quant aux indicateurs de lassitude (surexcitation, nervosité, hypersensibilité).</p> <p>Pour les activités se déroulant à l'extérieur, attention au soleil.</p> |
| 14h-16h | <p><u>Activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions identiques aux activités du matin • Les activités favoriseront : <ul style="list-style-type: none"> - la participation des enfants (ex : projets d'enfants) | <ul style="list-style-type: none"> • Être imaginatif • Favoriser la concertation • Permettre à l'enfant d'être en | |

| | | | |
|-----------|---|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - La découverte du territoire et de son potentiel | situation de responsabilité | |
| 16h15-17h | <p style="text-align: center;"><u>Goûter</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le goûter s'effectuera par groupe d'activité ; cela donnera l'occasion aux animateurs de dresser le bilan de la journée avec les enfants. • Un animateur va chercher les différents éléments du goûter avec l'aide de quelques enfants. • Les enfants aident les animateurs à constituer et à distribuer le goûter à leurs camarades • A l'issue du goûter, les animateurs devant prendre le bus réunissent les enfants pour le retour aux points d'accueils ou pour le retour aux familles. Il conduit les enfants au vestiaire afin qu'ils récupèrent leurs affaires. • Chaque animateur s'assure formellement de la présence de tous les enfants présents dans son point d'accueil et au-delà de chacun des enfants devant être présent dans le bus. | <ul style="list-style-type: none"> • Animateurs à l'écoute des remarques des enfants • Idem remarque repas • Chaque animateur veille à ce que tous les enfants récupèrent la totalité de leurs affaires, afin de limiter les oublis, pertes, disparitions, échanges...et donc, « avis de recherche... ». C'est important pour entretenir de bonnes relations avec les parents. C'est une preuve de sérieux. • Vigilance de l'animateur à la | <p>Il marque la fin d'une période d'activité. Ces temps doivent être des moments de récupération physique, d'échanges, de discussions, voire de négociation pour la journée suivante.</p> |

| | | | |
|-----------|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Répartition des animateurs : 1 animateur dans le bus, 1 animateur qui aide les enfants à monter, 1 animateur qui ferme le groupe. • Départ du bus : 17h | <p>montée dans le bus, d'une part des « chamailleries » pouvant survenir pour des histoires de place, et surtout vigilance de l'animateur à la sortie du bus du fait de la présence de véhicules et de circulation.</p> | |
| 17h-18h30 | <p style="text-align: center;"><u>Accueil du soir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement identique à celui du matin • Attention particulière à la communication avec les parents : <ul style="list-style-type: none"> - Comment s'est passée la journée de leur enfant ? - S'il a bien mangé, bien dormi, bien joué avec ses copains ? - Les « bêtises » éventuelles - Les affaires spécifiques du lendemain • Fermeture du point d'accueil après départ de tous les enfants (18h30) | <ul style="list-style-type: none"> • Les attitudes de l'animateur durant l'accueil du matin restent valables le soir. La relation avec les parents est essentielle, le comportement et le vocabulaire utilisé doit rester le plus correct possible. • Se reporter donc au début du présent document | |

2. Âge des Enfants :

La Collectivité a fait le choix d'accueillir les enfants à partir de 3 Ans scolarisés. C'est-à-dire, pour cette année de fonctionnement, l'Accueil de Loisirs ouvre ses portes aux enfants nées en 2019 et après.

Dès lors où l'enfant est entré au collège il ne peut plus être accueilli à l'Accueil de Loisirs. Les centres d'intérêts de l'enfant évoluent et ne sont plus en adéquation avec le mode de fonctionnement propre à l'Accueil des enfants et sont donc redirigés vers d'autres services.

IV. Le Rôle et Fonctionnement de l'Equipe.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Le travail en équipe implique une convergence des efforts et des travaux personnels pour la réalisation d'actions communes et 'un projet commun. Se réunir autour de valeurs partagées, d'orientation collectives et d'objectifs au service d'une synergie et une cohérence d'action.

La valeur de l'équipe n'est pas fonction de l'addition des capacités individuelles, mais de leurs combinaisons dans une complémentarité active. La situation d'être en groupe pose ainsi « le problème de l'humain » à savoir celui de l'expression de la sensibilité humaine et de ses difficultés relatives au degré de fragilité et de maturité de chacun face à autrui. Lorsqu'une cohésion suffisante existe, le groupe devient ainsi un lien de développement de la personne en ce sens qu'il peut permettre à chacun de mûrir.

1. Le Directeur

- Situer son Engagement éducatif dans le contexte social, culturel et éducatif

En accord avec l'organisateur, il recherche les moyens de réaliser son action par la construction d'un projet élaboré en commun garantissant la cohésion dans l'action. Il doit monter, dans son travail autour du Projet Pédagogique, une formulation des intentions éducatives prenant en compte l'analyse du contexte social, culturel et éducatif du public accueilli.

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des ACM, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'Accueil de Mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap.

➔ L'accueil des enfants en situation de handicap

Les loisirs, constituent une rupture, un changement d'habitudes, de rythmes de vie. Ils constituent aussi un espace favorisant les rencontres, les regards différents.

La personne porteuse de handicap, comme tout un chacun, mais en tenant compte de ses besoins, a besoin de profiter de façon maximale de ses loisirs dans un environnement adapté à ses besoins propres mais non spécifique à l'accueil de personnes handicapées.

Pour que l'intégration de la personne porteuse de handicap soit satisfaisante, humainement et matériellement, une coopération est nécessaire à la préparation de ses loisirs.

Les partenaires possibles sont : la personne porteuse de handicap elle-même, un ou des membres de sa famille, une association intermédiaire ou un représentant d'une équipe spécialisée, le pôle ressources handicap.

Les différents partenaires de ce projet doivent pouvoir, avec elle et à partir des demandes, décider du lieu, de la durée ainsi que du type d'activités de l'accueil, anticipant ainsi les éventuels obstacles à la bonne réalisation de l'accueil.

L'intégration pourra être individuelle ou collective avec ou sans personnel d'encadrement spécifique.

1. Présentation de différents handicaps

Chaque situation est particulière. Aussi est-il important d'écouter les parents, de noter soigneusement les consignes qu'ils donnent à l'équipe pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces consignes pour en mesurer l'importance.

L'enfant handicapé moteur

L'enfant atteint d'une surdité ou d'une déficience auditive

L'enfant aveugle ou déficient visuel

L'enfant handicapé mental

L'enfant polyhandicapé

L'enfant autiste

2. Accueil d'un enfant porteur de handicap

Avant l'accueil :

Au moment de l'inscription, pour un meilleur accueil de l'enfant, il est nécessaire que la famille :

- Signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres et, le cas échéant, le système de communication de l'enfant avec autrui...
- Rencontrer la directrice de l'accueil et pouvoir ainsi entrer en contact avec lui.

Préparation de l'accueil

La directrice doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant. Un système d'échange d'informations avec les parents doit être établi avant l'accueil. Il est essentiel que le dossier soit constitué par le médecin, la famille, ou les personnes assurant le suivi habituel, avec l'aide du médecin traitant.

Il permettra également de mettre en avant les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Le dossier contiendra notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

L'enfant sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités.

La directrice doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer. Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas).

La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes les personnes en ayant connaissance.

Pendant l'accueil

Dès le début de l'accueil, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (appareillage...).

Les consignes sont rappelées en début de l'accueil à l'équipe d'animation. L'équipe d'encadrement doit veiller à respecter le rythme de vie de l'enfant, et prendre les précautions nécessaires dans la vie quotidienne et lors des activités. Elle devra être sensibilisée au suivi du traitement médical (directrice, animateur, selon le cas) ou des précautions à prendre (ensemble de l'équipe). Les informations médicales complémentaires (ordonnance nominative, détaillée, récente, fiche sanitaire...), et les médicaments identifiés et gardés à part, sont transmis à la directrice.

Celui-ci doit s'assurer quotidiennement de la prise des médicaments par l'enfant. En cas de besoin, il doit veiller à ce que l'enfant ait sur lui, lors de randonnées ou de sorties, le traitement à sa portée lorsqu'il s'agit d'automédication (exemple : allergie aux piqûres de guêpe, asthme...). L'attention de l'équipe d'encadrement sera également appelée sur les dangers du soleil (médicaments photo-sensibilisants...).

Le traiteur devra anticiper de façon rigoureuse sur la composition des repas en cas d'allergie alimentaire et de régime spécifique.

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques. L'animateur sera plus attentif au bien-être de l'enfant.

Des consignes précises doivent être données à l'équipe pour l'évacuation des locaux en tenant compte des divers types de déficiences constatées. Il est recommandé, dans la mesure du possible, d'héberger en priorité les mineurs ayant une mobilité réduite à proximité d'une issue de secours adaptée.

Après l'accueil

La fiche sanitaire de liaison et tous les documents sanitaires sont rendus à la famille par la directrice de l'accueil de loisirs, le cas échéant, complétés par des informations médicales.

Le déroulement de l'accueil de l'enfant pourra aussi faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille, que pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année.

12.3. Sensibilisation de l'équipe d'animation

L'ensemble du personnel doit être sensibilisé aux difficultés des personnes porteuses de handicap accueillies : problème de repérage dans l'espace, risque lié à la photosensibilisation, régimes (sans sucre...), non compréhension des consignes juxtaposées ou complexes...

Un temps de formation sera mis en place pour permettre à l'équipe d'animation de se sensibiliser et de savoir s'il se sent capable de prendre en charge dans l'accueil des enfants handicapés en structures de loisirs non spécialisées.

➤ Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation

Il met en place des moyens d'accompagnement et d'évaluation, afin de donner à chaque animateur les moyens de progresser dans son action. Il responsabilise également chacun dans ses attributions et délègue des missions dans le but de faire progresser les compétences de chacun.

➤ Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil

- ✓ Responsable du respect de la réglementation en vigueur
- ✓ Garant des décisions prises par l'équipe
- ✓ Responsable du recrutement
- ✓ Responsable du suivi sanitaire et alimentaire
- ✓ Responsable de la gestion administrative et financière
- ✓ Gère les moyens matériels mis à disposition
- ✓ Contrôle le respect des normes HACCP et veille à la santé des participants

➤ Développer les partenaires et la communication

- ✓ Facilite les relations interindividuelles et intergroupes en organisant les moyens permettant à chacun de prendre des responsabilités tant sur un plan individuel que collectif
- ✓ Structure des instances de concertation et des moyens de communication
- ✓ En contact direct avec l'ensemble des acteurs éducatifs
- ✓ Suscite des liens avec les familles et les institutions
- ✓ Assure le suivi avec les différents prestataires

2. L'Equipe d'Animation – Les animateurs

2.1 Le Recrutement

Le Recrutement est réalisé par la directrice de l'Accueil de Loisirs, Elodie POTHIEUX, en concertation avec la directrice des services, CONRY Stéphanie, ainsi que les élus.

Le personnel est recruté par candidature spontanées, par connaissance ou par Pôle Emploi et la Mission Locale.

L'équipe se renouvelle au fur et à mesure des années avec certains animateurs présents depuis le début.

La Communauté de Communes s'engage à recruter un animateur pour huit enfants de moins de 6 Ans et un animateur pour douze pour les plus de 6 Ans.

Elle souhaite également recruter des animateurs présents sur le territoire communautaire et propose de financer leur BAFA en retour d'un engagement de leur part pour venir travailler auprès d'elle à l'Accueil de Loisirs.

La directrice souhaite, pour son équipe d'animation, recruter des animateurs avec des profils différents. Une volonté de sa part afin d'obtenir une équipe complémentaire, ayant des compétences et des expériences variées. Elle s'engage également à accueillir un stagiaire BAFA par période de vacances d'ouverture de l'Accueil ainsi que des stagiaires en direction adjointe.

2.2 Le Rôle des animateurs.



- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
 - ✓ Connaître et appliquer la réglementation en vigueur
 - ✓ Par son écoute active, il prend en compte les spécificités de chacun
 - ✓ En donnant des références collectives et individuelles, il instaure un cadre relationnel qui favorise le respect mutuel et les progrès de l'enfant
 - ✓ Respecter le rythme des enfants
 - ✓ L'ensemble de son action est guidé par le souci de garantir la sécurité physique morale et affective de tous et d'établir des relations de qualité avec les enfants
 - ✓ Donne des limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité

- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un Projet Pédagogique en cohérence avec le Projet Educatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM
 - ✓ Participer activement aux réunions de préparation
 - ✓ Être force de proposition
 - ✓ Faire preuve d'initiative
 - ✓ Travailler en équipe
 - ✓ Mettre en place des actions en lien avec le Projet Pédagogique

- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
 - ✓ Veiller à entretenir des relations cordiales avec les différents acteurs (Animateurs, Familles, Intervenants extérieurs, Agents,...)

- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
 - ✓ Préparer et mener des animations en cohérence avec le Projet Pédagogique
 - ✓ Encadrer activement les différents temps d'activités et de vie quotidienne
 - ✓ Conçoit les temps d'activités et de vie quotidienne
 - ✓ Favorise la création et la découverte, notamment par le jeu
 - ✓ Personne ressource et dispose de compétences techniques lui permettant de favoriser l'expression individuelle et collective des jeunes

- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets
 - ✓ Suggère, suscite, valorise et propose des projets et accompagne pour les faire aboutir

2.3 Les Stagiaires.

Le stagiaire a le même rôle que l'animateur diplômé même si ce dernier a comme mission supplémentaire de conseiller et d'épauler les stagiaires. Les animateurs ne doivent pas hésiter à demander conseil auprès des autres animateurs et de la direction.

Le Stagiaire sera évalué en milieu de stage ainsi qu'en fin de stage.

L'évaluation de fin de stage se déroulera en plusieurs étapes et sur plusieurs critères d'évaluation. Le Stagiaire devra mettre en place une activité auprès des enfants. Il pourra choisir le type d'activité et la tranche d'âge avec laquelle il souhaite travailler. Une Fiche de préparation d'activité devra être complétée mettant en avant les objectifs et le déroulement de l'activité ainsi que l'évaluation de celle-ci (une feuille support sera donnée pour que l'Animateur puisse la compléter). L'Animateur devra ensuite réaliser l'activité auprès des enfants sous l'observation de la directrice ainsi qu'un ou deux animateurs diplômés. A la fin de celle-ci, l'animateur devra s'auto évaluer, ensuite l'animateur observateur pourra mettre en avant son retour avec pour consigne d'être dans une démarche bienveillante. La directrice fera ensuite son retour sur la mise en place de l'activité. Le bilan général de stage sera fait peu de temps après la réalisation de l'Activité.

2.4 La mise en place des Activités.

Chaque animateur sera amené à travailler avec les différentes tranches d'âge de l'accueil de loisirs afin de connaître tous les publics et de monter des projets d'activités sportifs, culturels, manuels, afin de s'essayer à tous les types d'activités et d'apprendre.

Le choix des activités sera discuté et retenu au sein de chaque équipe et avec la directrice afin de savoir si c'est adapté aux goûts des enfants, à leur âge, à leur rythme. Nous discuterons aussi de l'organisation de l'activité : où se déroule-t-elle, sa durée, son déroulement, la démarche utilisée.

Les propositions d'activités pourront être faites par :

- ✓ Les enfants en début et en cours de semaine
- ✓ Les animateurs lors de la réunion de préparation
- ✓ La directrice

Réunion de préparation : Une réunion de préparation sera mise en place avant le début des vacances afin que l'équipe puisse prendre part au programme et que chaque animateur soit source de proposition d'animation. Il y aura un

deuxième temps de réunion le vendredi soir de la veille des vacances, afin de voir si tout est en place, voir les éventuelles difficultés rencontrées, ce qu'il reste à prévoir, et mettre en place l'accueil de loisirs pour que tout soit prêt à l'arrivée des enfants.

Le temps de réunion est rémunéré au même tarif qu'une heure normale de travail.

2.5 Planning et rémunération.

Les animateurs peuvent avoir des horaires variés. Ils ont connaissance de leur planning pour la période de vacances lors de la réunion de préparation. Lors de cette réunion ils peuvent faire part de leurs contraintes personnelles et les plannings peuvent être adaptés en équipe.

Types d'horaires :

- ✓ 7h30-17h30
- ✓ 8h30-18h30
- ✓ 8h00-18h00

La rémunération de l'animateur est calculée sur la base du SMIC en vigueur. Chaque heure de travail est donc comptée.

Les temps de réunions de préparation sont comptés dans leur temps de travail.

2.6 Les Pausés.

Les animateurs pourront s'accorder des pauses, une le matin et une l'après-midi. Ils disposent de 30 minutes et devra s'organiser avec les autres animateurs pour qu'il reste toujours une personne avec les enfants.

Un planning de pauses est établi dans le cas où l'équipe n'arrive pas à s'organiser.

Exemple : Planning de Pause Après-Midi

4 Animateurs : A B C D ;

| Horaires | Sieste | Temps Calme | Pause |
|-------------|--------|-------------|-------|
| 13h – 13h30 | A | B | C & D |
| 13h30 – 14h | C | D | A & B |

Définir chaque jour : A B C D.

Si les enfants rentrent plus tard de la cantine les pauses seront décalées mais le temps de pause sera toujours de 30 minutes.

En cas de sorties extérieures les temps de pauses peuvent varier.

Chaque animateur peut demander à tout moment une pause lorsque celle-ci est possible. Dans le cas d'une pause « exceptionnelle » elle devra être demandée auprès de la directrice avant de partir.

3. L'Assistant Sanitaire

Son Rôle :

- ✓ Assurer le suivi sanitaire des enfants
- ✓ Connaître les particuliers médicaux et en informe l'équipe pédagogique
- ✓ Prodiges les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences
- ✓ Responsable du matériel sanitaire et de l'infirmierie
- ✓ Constitue et renouvelle et contrôle régulièrement le contenu des trousse de secours

Il doit toujours avoir à sa disposition un exemplaire des fiches sanitaires de liaison des participants. Cette fiche permet de recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le centre. Par ailleurs, les informations contenues sur ce document sont évidemment confidentielles, et ne doivent être transmises à l'équipe qu'en cas de nécessité. Il appartient alors à la directrice, dans un souci de protéger la sécurité physique et morale des mineurs, de décider de la transmission ou non de ces informations à l'équipe.

L'Assistant Sanitaire est la directrice lors des petites vacances. Pour la période des vacances d'Eté, un animateur en plus de la directrice est désigné comme référent sanitaire en fonction de son expérience et de ses diplômes. L'Assistant sanitaire doit savoir répondre à différentes compétences :

- ✓ Travailler en autonomie et auto-contrôler son travail
- ✓ Réagir en temps réel aux aléas et aux dysfonctionnements
- ✓ Prendre en considération les besoins de l'enfant
- ✓ Transmettre son savoir-faire
- ✓ Adopter un comportement adapté à chaque situation

V. Connaissance de l'enfant.

1. De 3 Ans et 6 Ans.

| | Besoins & Intérêts | Attitude de l'Animateur | Activités Possibles |
|---------------|--|--|--|
| Affectifs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rupture avec la famille difficile ✓ Besoin de relations privilégiées et rassurantes ✓ Cadre clair et net ✓ Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs ✓ Besoin d'habitudes ✓ Sentiments : colères, jalousie, soucis, cafard,... | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sécuriser, présence constante, vigilance, ne pas se prendre pour le papa ou la maman ✓ Valoriser ✓ Création d'un climat de sécurité affective, de confiance ✓ Adulte : modèle, référent ; un repère stable ✓ Organisation « rigide » ✓ Ne pas accepter le chantage, les caprices, donner à chacun sa « dose » d'affection en fonction de son individualité, de sa différence. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Contact physique : besoin de câlins, de tendresse, de caresse, de bisous,... ✓ Le doudou : objet symbolique, un rattachement à la maison, rassurant, sécurisant |
| Intellectuels | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Acquisition du langage ✓ Ne sait pas lire ✓ Découverte du monde, les « pourquoi » ✓ Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets ✓ Construire déconstruire ✓ Plaisir immédiat ✓ A 4 Ans : compte jusqu'à 5-10 ✓ A 5 Ans : compte jusqu'à 20 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lui parler normalement ✓ Lui donner de vraies réponses « un enfant qui pose la question est capable d'entendre la réponses » (Dolto) ✓ Stimulation, encouragement ✓ Ne pas faire sa place, faire avec ✓ Respecter et valoriser les réalisations ✓ Coins adaptés | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ritualiser les journées ✓ Patouillage, barbouillage ✓ Privilégier le laisser-faire, le laisser jouer, ateliers tournants, ateliers libres ✓ Papiers déchirés, modelage, peinture avec les doigts, les pieds ✓ Jouer avec les matières ✓ Découverte avec les travaux manuels ✓ Jeux autour des 5 Sens |
| Sociaux | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Egocentrisme : « moi je », en vie de sociabilisation ✓ Besoin d'être seul par moment ✓ Grand sens de la propriété ✓ Premiers contacts avec la vie de groupe ✓ Dépendance vis-à-vis des autres, l'adulte surtout | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Encouragement, confiance, sécurisation, accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire ✓ Expliquer les choses ✓ Valoriser les jeux de l'enfant et ses actions ✓ Prendre au sérieux ses histoires et les écouter | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas d'esprit collectif, peu d'esprit de compétition ✓ Besoin d'un coin personnel aménagé ✓ Coin de chacun personnalisé, réservé à soi ✓ Agir seul, jouer seul |

| | | | |
|---------------|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Peu de différence entre filles et garçons | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps ✓ Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements ✓ Non dissociation gauche-droite ✓ Vite fatigué ✓ Découverte de leur corps ✓ Enurésie fréquente | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner des limites physiques, l'enfant ne ressent pas la fatigue, le besoin de dormir ✓ Patience, nombreuses répétitions ✓ Faire attention : peu pudique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Motricité : courir, sauter, nager ✓ Sensorielles, éveil des sens : éducation au goût, au toucher ✓ Activités pas plus de 20min ✓ Manipulation d'outils et de matériaux divers transformables (terre, sable, boue,...) |
| Psychologique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprentissage de l'autonomie, faire comme les grands ✓ Imiter pour se construire ✓ Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires ✓ Besoin de jouer seul à certains moments | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Encouragement, confiance, sécurisation, accompagner l'enfant dans ses activités tout en le laissant faire ✓ Expliquer les choses ✓ valoriser les jeux de l'enfant et ses actions ✓ Prendre au sérieux ses histoires et les écouter | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se servir seul, se laver seul, s'habiller seul ✓ Transformer le quotidien, le rendre ludique ✓ Contes, histoire, se déguiser, jouer à faire semblant |

2. De 6 à 11 Ans

| | Besoins & Intérêts | Attitude de l'Animateur | Activités Possibles |
|---------------|---|--|---|
| Affectifs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ La personnalité s'affirme ✓ Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer ✓ Besoin d'affection ✓ Vie d'équipe, besoin de copains ✓ Capacité de coopération et de discussions | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer un climat de sécurité affective mais discrétion, pas de démonstration ✓ Règles de plus en plus précises ✓ Ecouter mais aussi dédramatiser ✓ Être vigilant sur la bande de copains, enfant à l'écart | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités d'expression |
| Intellectuels | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Explorer, manipuler, coordonner ✓ Rêver, mémoriser ✓ Perfectionner ses acquisitions ✓ Recherche de savoir ✓ Indépendant pendant le jeu ✓ Découverte du monde | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner des vraies réponses fiables ✓ Valoriser les réalisations ✓ Ecouter, guider, apporter des précisions ✓ Eveiller leur curiosité ✓ Susciter de l'intérêt | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeu de construction ✓ Instruments de musique ✓ Jeu de logique ✓ Thématique autour des sciences, aventure, technologie, évasion |
| Sociaux | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Importance grandissante du groupe ✓ Faire pour les autres, aider ✓ Sens des responsabilités ✓ Intérêts pour l'environnement ✓ Distinction filles/garçon ✓ Les parents ne sont plus les seules références | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Attitudes de respect du matériel et des autres ✓ Donner des vraies responsabilités ✓ Besoins de cadre et de règles | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeux collectifs et jeux sportifs ✓ Collections ✓ Les cabanes ✓ Jeux faisant appel au réel |
| Physiques | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise du corps et de l'esprit ✓ Besoin de se dépenser ✓ Se fatigue vite mais récupère vite ✓ Bon appétit et besoin de dormir | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'activité physique ✓ Jouer le rôle de l'arbitre ✓ Veiller au rythme de chacun ✓ Gérer la fatigue physique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Activités permettant à l'enfant d'exploiter ses capacités physiques ✓ Jeux de performances |
| Psychologique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Découverte de l'autre ✓ Prévalence de la tendresse sur le désir sexuel ✓ Obéissance ✓ Stade de la personnalité polyvalente (Wallon) ✓ Ne croit plus en toute puissance parentale, se détache de ses parents ✓ Essaie de braver l'interdit parental | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Respecter les références de l'enfant ✓ Valoriser et accompagner ✓ Susciter l'intérêt de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Histoire ✓ Les livres, BD ✓ Activités thématiques ✓ Jeu d'expression |

VI. Le Projet de Fonctionnement

1. L'Accueil de Loisirs Extrascolaire (Pendant les vacances scolaires)

L'Accueil de Loisirs extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires, avec une ouverture de 11 à 12 Semaines par an.

- Deux semaines : Vacances de Février
- Deux semaines : Vacances d'Avril
- Cinq semaines : Vacances de Juillet-Août
- Deux semaines : Vacances d'Octobre

1. Les Activités.

Les Activités ne sont pas une fin en soi, elles sont un support pour acquérir des compétences, des connaissances, apprendre des techniques, pour découvrir, expérimenter, pour apprendre à vivre ensemble.

Il ne s'agit pas d'occuper les enfants mais de leur offrir un cadre rassurant et sécurisant avec des activités diverses organisées de manière à répondre aux besoins des enfants.

L'activité doit être vécue comme un plaisir et non pas comme une contrainte ou une obligation. Ce sont des moments pour donner aux enfants la possibilité de découvrir des activités nouvelles et se responsabiliser vis-à-vis de leurs camarades, des animateurs, du matériel et des locaux.

L'Accueil de Loisirs met en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant.

Certaines activités auront lieu par groupe d'âges, ceci afin de respecter le rythme et les capacités de chacun. Par ailleurs, d'autres activités seront proposées à toutes les tranches d'âge afin de permettre à chacun de partager leurs compétences et expériences.

Afin de prendre en compte les besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines durant chaque demi-journée d'activité :

- Le jeu sous diverses formes (jeu sportif, d'équipe, grand jeu,...)
- Activités d'expression manuelle, artistique, plastique
- Activité de découverte (sortie, visites, ...)
- Activités physiques et sportives
- Cuisine
- ...

Les enfants ont le choix des activités. Chaque animateur propose une activité différente et les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire.

Quand un enfant veut quitter l'activité, il pourra le faire à condition de ranger son matériel et de s'installer tranquillement dans la salle pour lire, jouer, dessiner en attendant que les autres enfants du groupe finissent l'activité.

En début de semaine, sera rappeler aux enfants que lorsque l'on décide de commencer une activité il est important d'aller jusqu'au bout.

Mais forcer les enfants à continuer une activité lorsqu'ils décrochent est une source de dégradation de l'ambiance.

1.3 Les Sorties

Chaque semaine, au minimum une sortie extérieure est organisée pour les enfants. Cela peut être une sortie culturelle, une sortie découverte, une rencontre sportive, inter-centre, une rencontre intergénérationnelle, par de loisirs, piscine, ...

Les sorties sont souvent limitées en nombre d'enfants afin de privilégier le bon déroulement de la sortie et renforcer la sécurité. Pour certaines sorties, la présence d'un ou plusieurs parents peuvent être demandée en renfort afin de nous accompagner en sortie.

1.4 Les Déplacements

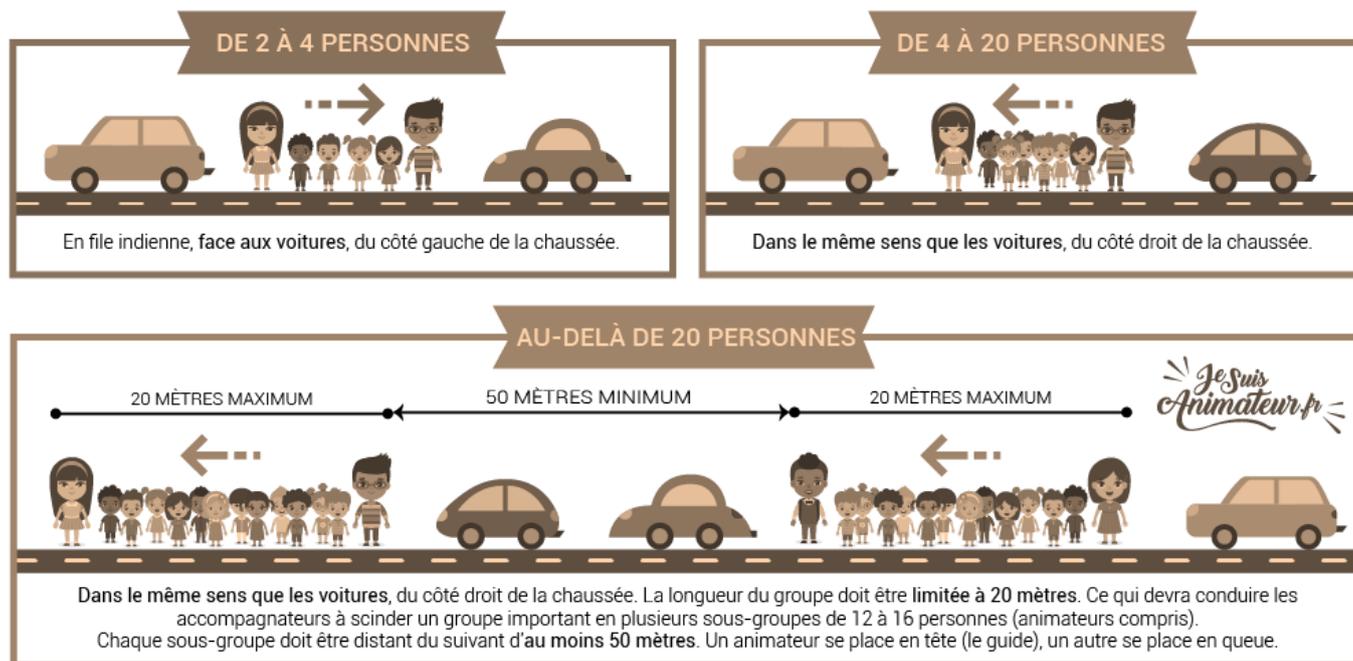
➤ Déplacement à pied :

Pour se rendre à la cantine le midi, le trajet se fera à pied avec la présence des animateurs.

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. Il sera obligatoire de s'équiper d'accessoires de sécurité (brassards, gilets, etc.).

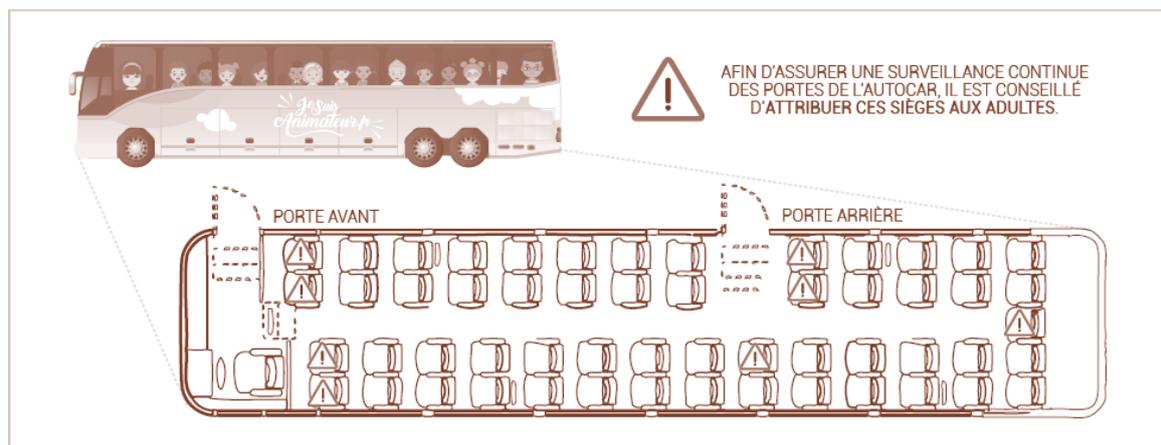
Pour tous les déplacements à pied :



➤ Déplacement en Bus :

Lors d'un déplacement en bus, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Le chauffeur n'est – en aucun cas – pris en compte dans ce taux d'encadrement.

- ✓ Etablissement d'une liste nominative des passagers avec pointage des enfants avant la montée dans le bus, une fois assis et après la descente du bus.
- ✓ Un animateur est placé à proximité de chaque porte et issue de secours.
- ✓ Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis (l'utilisation de strapontins est interdite) et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

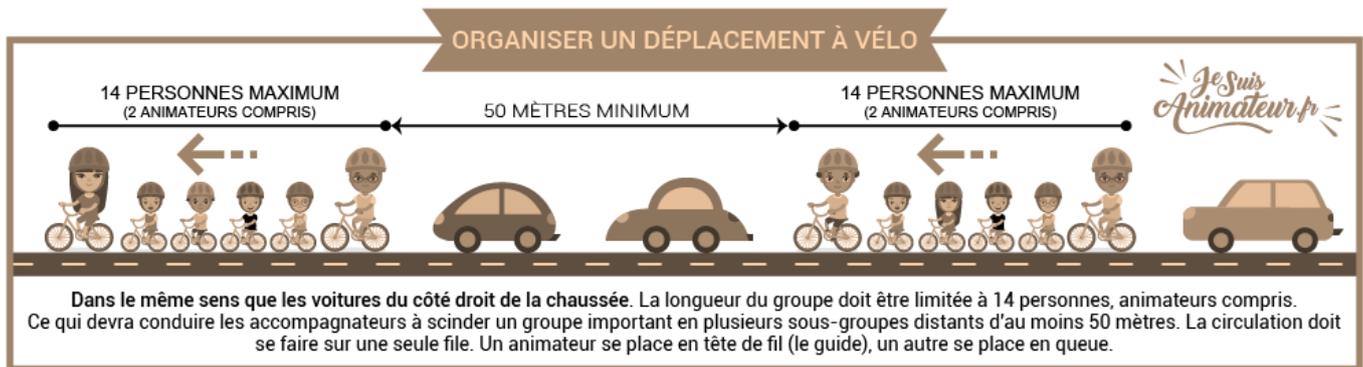


➤ Déplacement à vélo :

Lors d'un déplacement à vélo, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs - 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. L'itinéraire prévu doit tenir compte de l'âge, de la résistance et de l'endurance des participants.

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux vélos (pistes cyclables, bandes cyclables, voies de bus ouvertes aux vélos), les cyclistes sont tenus de les utiliser (dans le sens de la circulation). Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés ou en l'absence de ceux-ci, les cyclistes peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires.



Un encadrement d'au minimum deux animateurs sera prévu : un devant, en « chef de file », qui règle l'allure, indique les changements de direction, les ralentissements, les arrêts, les obstacles, ordonne la remise en file indienne lorsque le groupe va être croisé ou lorsque la visibilité l'impose un autre à l'arrière, en « serre-file », qui ordonne la remise en file indienne lorsque le groupe va être dépassé.

L'état du matériel doit être vérifié avant chaque sortie (notamment l'avertisseur sonore, l'état des roues et des freins). Les vélos devront être équipés d'un avertisseur sonore, d'une plaque métallique de propriété et de dispositifs réfléchissants (une lumière jaune ou blanche à l'avant, un feu rouge à l'arrière). Le port d'un gilet rétro réfléchissant de haute visibilité est obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération par mauvaise visibilité, à fortiori de nuit. Le port d'un casque adapté est quant à lui obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Lors du déplacement : Les Animateurs devront s'équiper d'une trousse de réparation (pompe, rustines) et d'accessoires de sécurité (brassards, gilets, etc.). Le code de la route doit être scrupuleusement respecté.

1.5 L'Accès au Centre :

Afin de pouvoir offrir un accueil à l'ensemble des enfants du territoire la Communauté de Communes mets en place un ramassage en bus dans l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Une partie du ramassage peut s'effectuer à l'aide du Mini-Bus de la Communauté de Communes l'autre partie s'effectue avec l'aide du Prestataire Taxi TRIBOLET qui, avec un grand bus, se rend dans les communes du territoire : Savigny Revermont, Beaurepaire en Bresse, Saillenard, Frangy en Bresse, Sens sur Seille, Saint Germain du Bois.

2. L'Accueil de Loisirs Périscolaire

L'Accueil de Loisirs périscolaire se déroule tous les Mercredis hors périodes de vacances scolaires dans la Salle d'Evolution de l'Ecole Primaire de St Germain du Bois.

Le déroulement des journées du Mercredi est le même que les journées de l'Accueil Extrascolaire avec également les mêmes horaires de fonctionnement.

Les Activités :

Chaque Mercredi un programme d'animation est proposé aux enfants, en mêlant activité manuelle et activité plus sportive pour que chacun y trouve son plaisir.

Nous essayons d'effectuer des partenariats avec les différentes associations de la commune, et d'exploiter les infrastructures qui nous sont mises à disposition.

Les Repas :

Contrairement au centre des vacances, les repas sont pris directement dans la Salle d'Evolution avec livraison en liaison chaude et stockage de la nourriture froide dans les réfrigérateurs du centre.

Les Déplacements :

La règlementation au niveau des déplacements est identiques à celle de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire.

L'Accès au Centre :

Le Mercredi aucun ramassage en bus n'est organisé sur la communauté de communes, les familles doivent déposer leurs enfants directement au Centre.

Une garderie est mise en place le matin de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

VII. Les règles de vie.

→ Cf : *Règlement intérieur*

Lors de leur première inscription à l'Accueil de Loisirs, les enfants ainsi que les parents doivent signer le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Il reprend le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs ainsi que les règles de vie.

Les règles de vie représentent une « loi » de fonctionnement pour le groupe que chacun s'efforcera de respecter. C'est un « contrat » qui lie chacun des membres du groupe.

Les types de règles de vie :

Il existe deux grands types de règles :

Non négociables : Les règles de vie qui touchent à la sécurité et à l'encadrement, ne se négocient pas (ou très peu) car elles mettent en jeu la sécurité de chacun. En revanche, il est utile de bien les expliquer. Souvent, pour que ces règles soient bien suivies, on doit les adapter avec le groupe, mais toujours en garantissant la sécurité.

Négociables : Les règles de vie qui touchent à la vie en collectivité, à l'organisation de la vie quotidienne et au respect de chacun sont à décider en groupe. L'essentiel de ces consignes est de permettre au groupe d'adopter une série de choix sur la façon dont il va vivre ensemble, communiquer, vivre la Loi, prendre en charge des tâches et gérer la vie du camp, etc. Les dispositions que prendra le groupe peuvent être plus ou moins vastes selon le public. Au niveau du camp par exemple : toilette, cuisine, animation, assemblées, sommeil, etc.

Avant de proposer les règles de vie collective au groupe, il est important de préparer cela en Equipe.

Voici quelques questions intéressantes à se poser :

- Quelles seront les règles non négociables et pourquoi ?
- Quelles seront les règles négociables avec le groupe ?
- Comment va-t-on les présenter ?
- Comment réagit-on lorsque les règles ne sont pas suivies ?
- À quel moment fait-on le point en Equipe, avec le groupe ?

Il est extrêmement important d'expliquer les règles, cela permet aux enfants de les comprendre pour mieux les adopter.

Les Sanctions : Lorsqu'il y a des règles, il faut établir les conséquences en cas de non-respect de celles-ci, de bêtises, de disputes... Sanction, punition ou non ? Tout ça se discute avec le groupe lors de l'élaboration du contrat de vie collective. Chacun doit savoir ce qu'il va se passer s'il y a un problème. Il existe d'autres moyens de réagir que les hurlements et les punitions. Discuter, interroger, proposer de réparer le mal fait, écarter l'enfant un moment du groupe (en gardant un œil sur lui ...), voilà des pistes de réaction bien plus malignes, constructives et pédagogiques que la punition du genre « dans le coin », « fais la vaisselle », « privé de... » ou encore en lançant des brimades, en poussant à la vengeance, en humiliant... Ce n'est pas cela qui fait grandir et réfléchir un enfant qui a commis une bêtise ! La sanction ne peut être qu'exceptionnelle et doit être utile à l'enfant. Attention aux sentiments d'injustice, il faut qu'il y ait une logique dans la réparation de la faute. Il est important de ne pas punir bêtement, il faut du sens à la sanction. Le plus important reste la discussion et l'explication.

VIII. La Santé

1. La Santé

Le suivi sanitaire et médical des mineurs est assuré par l'Assistant Sanitaire. Ses missions sont d'organiser l'infirmerie, prodiguer les soins et administrer les traitements médicaux, constituer et gérer la pharmacie, effectuer les premiers gestes en cas d'accident, faire le lien avec les parents ou les professionnels de santé, tenir le registre d'infirmerie.

Mais il n'est pas de substituer aux professionnels de santé en prescrivant un médicament à un mineur sans ordonnance.

Médicaments :

Durant l'Accueil de Loisirs, tous les médicaments sont placés sous la responsabilité de l'Assistant Sanitaire, qui doit les conserver sous clef, à l'exception des traitements dont la nature impose qu'ils soient en permanence à la disposition de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, les médicaments sont conservés séparément de la Pharmacie.

Si un enfant est sous traitement à l'arrivée au centre, les parents ou les responsable légal doivent transmettre les médicaments, dans leur boîtes d'origines marquée au nom de l'enfant et accompagnés de l'ordonnance.

La Fiche Sanitaire :

Lors des inscriptions, une fiche sanitaire doit être complétée par les parents ou responsables légaux. Une feuille qui reprend les différents renseignements sur l'état de santé de l'enfant, ses éventuelles problèmes de santé ou allergie ainsi que leur régime alimentaire.

Cette feuille est ensuite joint à leur dossier et les informations importantes sont ensuite renseignées dans le cahier de suivi à la cantine et dans le centre.

La Trousse de secours :

Elle ne contient que des produits et du matériel destinés à soigner les petites plaies :

| Les consommables : | Le petit matériel : |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 Paires de gants jetables, à usage unique ➤ 1 Spray antiseptique incolore et sans alcool ➤ 1 tube de gel hydroalcoolique ➤ 5 compresses stériles emballées individuellement ➤ 1 rouleau de sparadrap hypoallergéniques ➤ Des pansements adhésifs hypoallergéniques ➤ Des pansements waterproofs ➤ 2 Bandages ➤ 1 crème préventive et apaisante contre les piqûres d'insectes ➤ 5 Sérum physiologique en dose unitaire ➤ 1 serviette hygiénique ➤ 1 bombe froide ➤ 1 tube de crème solaire ➤ 1 paquet de mouchoir | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 paire de ciseaux à bouts ronds ➤ 1 pince à épiler ➤ 1 thermomètre frontal ➤ 1 couverture de survie isotherme ➤ Liste des numéro d'urgence ➤ 1 carnet de suivis sanitaire avec stylo |

A chaque sortie, l'animateur référent doit avoir dans son sac avec lui une trousse de secours obligatoirement.

L'accueil de Loisirs, dispose de plusieurs trousse de secours afin que chaque groupe puisse en avoir une. Elles doivent donc être contrôlées avant chaque départ.

Avant toute utilisation d'un produit, vérifier que la fiche sanitaire de liaison de l'enfant ne spécifie pas de contre-indication.

2. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

C'est un document qui permet, à la demande des familles, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'ACM et de proposer tous les aménagements nécessaires à l'accueil de l'Enfant. Le PAI peut comporter un protocole d'urgence validé par un médecin.

A la demande des familles, le médecin rédige une ordonnance pouvant prescrire :

- Un régime alimentaire
- Des soins
- Un traitement médicamenteux
- Un aménagement des loisirs

Des aménagements pédagogiques : Il peut arriver qu'un enfant ne puisse assister à toutes les activités en raison de problèmes de santé. Il est alors indispensable que la continuité soit assurée.

Le protocole d'urgence : Il est limité aux seuls cas où il peut exister un risque vital pour l'enfant. Il est rédigé par le médecin traitant. Il est adressé sous pli confidentiel au médecin de la PMI. S'il s'agit d'une pathologie à risque vital immédiat, ce protocole peut prévoir un traitement médicamenteux par seringue auto-injectable, dans l'attente de l'arrivée des secours d'urgence, qui doivent systématiquement appelés dans cette situation.

La trousse d'urgence : Elle est un élément indispensable autant au sein du centre que dans les déplacements, activités, sortie. Il faut qu'elle soit pratique, ne contienne que l'indispensable, et soit revue régulièrement. Pour remplir efficacement son rôle, la trousse d'urgence répond à certains impératifs. Elle doit :

- ✓ Être facilement identifiable (nom et photo de l'enfant apposée)
- ✓ Suivre l'enfant dans ses déplacements

- ✓ Être accessible à tout moment et chaque membre de l'équipe doit connaître l'endroit où elle est rangée.
- ✓ Comporter les médicaments indispensables et leur protocole d'administration
- ✓ Contenir le PAI (dont le protocole d'urgence, les numéros des services d'urgences (15), du médecin traitant et des parents)

3. Le Plan Canicule

La chaleur expose particulièrement les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide : ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge (thermorégulation moins efficace, part d'eau dans leur poids corporel plus important que celui de l'adulte), par ailleurs, ils ne peuvent accéder sans aide extérieure à des apports hydriques adaptés.

Pendant une vague de chaleur

Pour les enfants :

Se protéger : Diminuer les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air et limiter les dépenses physiques, veiller à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée (chapeau, casquette)

Se rafraîchir : Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais, faire prendre régulièrement des brumes rafraichissantes, ...

Boire et manger : Distribuer régulièrement de l'eau, adapter l'alimentation, ...

Les Signes d'Alertes :

- Les premiers signes du coup de chaleur associent :
 - Une fièvre
 - Une pâleur
 - Une somnolence ou une agitation inhabituelle
 - Une soif intense avec une perte de poids
 - Perte de connaissance et vertiges

Il faut ;

- ✓ Appeler le SAMU si besoin
- ✓ Mettre l'enfant dans une pièce fraîche
- ✓ Lui donner immédiatement et régulièrement à boire
- ✓ Faire baisser la fièvre par un chiffon humidifié

Signes de gravité :

- ✓ Troubles de la conscience
- ✓ Refus ou impossibilité de boire
- ✓ Couleur anormale de la peau
- ✓ Fièvre supérieure à 40°C

IX. Les Relations avec les familles.

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles et avec les enfants. Nous rencontrons les parents lors de l'inscription.

Il y a aussi des rencontres régulières avec les familles sous diverses formes :

- Appel Téléphonique
- Réunion d'information
- Organisation des moments festifs
- Accueil le matin et le soir

Une communication par message est également proposée aux parents afin de faciliter les échanges lorsqu'ils sont au travail.

Des messages sont régulièrement envoyés pendant le centre afin de prévenir des affaires à prévoir en fonction des activités, des horaires pour les sorties, et autres informations...

Une page Facebook est mise en ligne afin de communiquer avec les parents : **Communauté de Communes Bresse Revermont 71**

- ✓ Partage des photos des Activités réalisées
- ✓ Le partage d'information sur : le développement de l'enfant, des idées d'activités, des conférences en lignes, des événements sur le territoire liés à l'Enfance et la Jeunesse.

A chaque période estivale, l'Accueil de Loisirs organise tout un après-midi avec début de soirée un événement familles avec des activités où les parents sont conviés afin de partager un moment tous ensemble. Ce moment permet de proposer aux familles de partager des activités avec leurs enfants dans le cadre de l'Accueil de Loisirs. On propose également une projection des photos du centre.

X. L'Évaluation

Des bilans se font régulièrement avec les enfants de façon orale afin de savoir comment s'est passé pour eux la journée, si les activités leur plaisent et qu'est ce qui serait à améliorer pour les journées qui suivent.

Chaque semaine l'équipe d'animation se réunit pour faire un bilan de la semaine.

En fin de centre, l'équipe d'animation se réunit également pour faire un point avec les enfants, donner leurs ressentis de la semaine.

Un retour des animateurs devra également être réalisé sur les choses qui pourraient être améliorées, les points positifs, sa place dans l'équipe, les attentes envers le directeur pour les prochains centres.

L'évaluation se fera aussi par les enfants :

- ✓ Observation des enfants
- ✓ Ecouter et prendre en compte leurs remarques et suggestions

Après de la Commission Enfance Jeunesse un bilan écrit de fin de centre est rédigé par la directrice de l'ACM qui reprends différents points :

- L'organisation générale
- Les effectifs en fonction des âges, des semaines, des lieux de résidence, ...
- L'équipe d'animateurs et leurs heures
- Les activités et sorties
- Les intervenants
- Les relations avec les familles
- Les points positifs et négatifs
- Le bilan financier